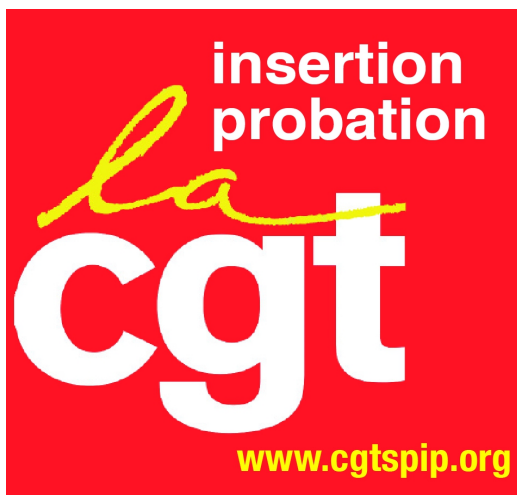




Grève de la faim à Vendin le Vieil : ce que ça dit

« Entamer une grève de la faim, c'est indiquer, à soi-même et au témoin du geste, le dernier carré de souveraineté sur lequel l'individu garde encore une prise (...) Quand il n'a plus la possibilité de se déplacer, de parler, de travailler, de rencontrer des proches, il reste au prisonnier une ultime forme d'action pour se faire entendre : refuser de s'alimenter ». Cette citation de Jacques Roux, révolutionnaire du XVIIIe siècle, résonne aujourd'hui avec une acuité particulière.

Depuis le 1^{er} septembre, des personnes détenues à Vendin le Vieil ont entamé une grève de la faim, un soulèvement collectif et pour l'instant majoritairement pacifiste pour dire leur révolte quant aux conditions de détentions indignes dont ils font l'objet mais surtout quant au traitement infligé à leurs proches et familles.

Combien sont-ils ?

Impossible de le savoir tant le ministère refuse d'en parler, se contentant de dire « qu'ils ne céderont pas ». D'ordinaire si prompts aux déclarations publiques tonitruantes quand il s'agit de mettre en avant leur fermeté, on n'entend bizarrement plus personne parmi les décideurs quand pointe la menace que soit dévoilée au grand jour la situation extrêmement préoccupante au QLCO de Vendin.

Dès les premiers jours du retour de ce QHS version 21^{ème} siècle, la volonté de discrétion de l'administration et du garde des Sceaux s'est illustrée par les entraves à la visite d'un député qui a certes pu exercer son droit de visite mais sans journaliste ni téléphone, au nom de cette sacro sainte sécurité.

La CGT Insertion Probation, comme tant d'autres organisations et associations intéressées par les questions pénitentiaires, alerte depuis des mois sur les risques majeurs du retour des QHS¹.

L'isolement renforcé à ce point, la restriction des liens familiaux et l'absence de toute possibilité de réinsertion (pas de travail, pas d'activité, pas de partenaire de l'insertion) portent intrinsèquement des atteintes majeures à la dignité humaine.

Puisque centralisés dans un établissement, les détenus sont incarcérés parfois à des centaines de kilomètres de leurs familles, obligeant ces dernières à mettre en péril leur équilibre familial, professionnel et financier pour maintenir des liens dont on sait qu'ils sont essentiels pour un retour à la société.

1 [Annonces du garde des Sceaux, acte I : carcere duro, le retour indigeste des QHS à la sauce italienne – CGT insertion probation](#)

Plus d'un tiers des détenus ont déposé des recours. Si la plupart ont à ce stade été rejetés, certaines décisions judiciaires sont venues pointer les enjeux : la cour d'appel de Douai a ordonné à l'administration d'assouplir des conditions de détention jugées contraires à la dignité humaine de par « leur combinaison, leur durée et l'absence de perspective concrète et objectifs réalisables », un JLD de Lille a considéré que le réveil du détenu toutes les deux heures par l'allumage de sa cellule pouvait être considéré comme « contraire à la dignité de la personne humaine » et a exigé qu'il y soit mis fin... pour ensuite être retoqué par la chambre de l'instruction en raison de l'absence de preuve de l'existence d'une telle pratique. Comment ne pas imaginer la pression institutionnelle et médiatique qui doit peser sur les magistrats ?

Les personnels de surveillance y exercent également dans des conditions RH déplorables alors que tous les mouvements dans l'établissement nécessitent 2 voire 3 agents, que les renforts promis n'arriveront qu'en novembre et seront principalement dédiés à la sécurité et aux mouvements extérieurs.

Les personnels d'insertion et de probation sont eux dépossédés de l'essence même de leurs métiers.²

Le garde des Sceaux a voulu répondre à la violence par la violence mais il ne récolte que la souffrance, la souffrance de détenus que l'on prive de dignité, la souffrance de proches, de familles, d'enfants, condamnés eux aussi à subir l'escalade de cette violence institutionnalisée.

La CGT Insertion ne restera jamais sourde à des revendications quand elles concernent la défense des droits et liberté.

La CGT défendra toujours une justice humaniste et proportionnée, seule à même de garantir une société apaisée.

Montreuil, le 8 septembre 2025

² [Doctrine QHS : quelle place pour les missions du SPIP? – CGT insertion probation / Pression et dépression à Vendin-le-Vieil – CGT insertion probation](#)